

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18567 - 72ÈME ANNÉE

Débat au Sénat sur l'inadaptation des normes agricoles et de la politique commerciale européenne dans l'Outre-mer

Gélita Hoarau : sauver les 18.000 emplois de la filière canne-sucre



Photo Toniox.

La sénatrice Gélita Hoarau est intervenue mardi soir lors de l'étude de la proposition de résolution européenne « inadaptation des normes agricoles et de la politique commerciale européenne aux spécificités des régions ultrapériphériques ». Elle a notamment défendu les intérêts des Réunionnais face à deux échéances : la fin des quotas sucriers l'année prochaine et la mise en œuvre des Accords de partenariat économique entre les pays voisins et l'Union européenne. Voici le discours qu'elle a prononcé, avec des intertitres de Témoignages :

Je tiens d'abord à remercier la Délégation à l'Outre-mer, à l'origine de cette proposition de résolution, qui fait suite à son rapport de juillet 2016. Elle constitue une nette avancée dans le domaine de la production agricole des régions

d'outre-mer. Mais tout n'est pas réglé, loin de là.

En effet, comme l'a très souvent souligné Paul Vergès, la question principale, pour les productions agricoles d'outre-mer – mais aussi pour les autres productions indus-

trielles -, reste la mise en place des Accords de Partenariat Économique (APE). Ceux-ci remplacent les accords de Lomé et de Cotonou.

Il s'agit de créer des zones de libre échange entre les anciens pays colonisés d'Afrique, des Caraïbes et

du Pacifique, avec les pays européens qui les ont colonisés.

A ce titre, ces accords sont une menace considérable pour les productions ultramarines. En effet, personne, à ce jour, n'est en capacité de définir clairement ce qu'ils contiennent.

En outre, les outre-mer n'ont jamais été entendus. C'est la France qui a défendu – ou tenter de défendre – les intérêts ultramarins. Cette stratégie de défense – telle qu'on peut la supposer – ne repose sur aucune analyse chiffrée. En effet, il n'y a jamais eu, préalablement à la ratification de ces textes, une quelconque étude d'impact sur les conséquences pour les économies ultramarines des accords envisagés.

Danger des Accords de partenariat économique

Comme le TAFTA et les autres documents de libéralisation des échanges, les APE sont victimes d'une opacité totale. Comment peut-on se satisfaire de réponses à l'emporte-pièce, telles que formulées par le gouvernement ?

C'est par exemple cette réponse formulée par le ministère des Affaires Européennes, à une question posée par Paul Vergès. Il demandait quelles étaient les productions agricoles qui pourraient arriver sur le sol réunionnais, au titre des APE. La réponse est surréaliste : « certaines lignes tarifaires correspondant à des produits sensibles ne seront pas libéralisées immédiatement ». Quelles sont ces lignes, quels sont ces produits ? Aucune réponse.

Comment, dès lors, le monde agricole ultramarin peut-il se préparer à l'arrivée de productions venant des pays de leur zone géographique ? Comment peut-il définir une stratégie de développement ou de diversification ?

C'est dans ce contexte d'incertitude, de flou, et d'impréparation totale, que je plaide pour la mise en place de clauses de sauvegarde automatiques voire d'un moratoire avant l'application des APE dans les outre-mer.

Cela suppose une présence ultramarine aux côtés de la France, dans la délégation européenne qui négocie ces APE.

La commission du commerce international du Parlement européen commence à prendre la mesure du danger de ces APE sur les économies d'outre-mer.

J'en veux pour preuve l'amendement adopté visant à protéger les producteurs de banane des Antilles.

En effet, leur production était menacée par la signature d'un accord de libre échange entre l'UE d'une part, et le Pérou, la Colombie, l'Équateur d'autre part.

Quelle avenir pour la canne à sucre ?

Dans l'attente d'une ratification officielle tant par la commission européenne que par le conseil européen, le vote de cet amendement ouvre la voie pour la protection d'autres productions. Je pense notamment à la canne à sucre.

C'est un secteur clé de l'économie réunionnaise. Mais a-t-il encore un avenir après 2017 ? En septembre prochain, c'est la fin des quotas sucriers et du prix garanti. Comment les producteurs réunionnais et antillais pourront-ils aborder cette échéance ? A La Réunion, 18.000 emplois sont en jeu. Le gouvernement a mis en place des structures pour aider les betteraviers à traverser cette étape, mais il a purement et simplement oublié les producteurs de canne.

La filière canne/sucre/rhum/bagasse de La Réunion va-t-elle connaître le sort du géranium et du vétiver ? Cela avait été un gros choc social et économique. Là, pour la canne, les conséquences seront infiniment plus grandes.

Il est donc indispensable que, du côté du gouvernement, l'on se saisisse de toutes les opportunités pour préserver les intérêts agricoles des outre-mer.

Nous n'avons pas le sentiment que ce soit le cas.

En effet, nous ne pouvons qu'être inquiet lorsqu'un membre du gouvernement déclare, ici au Sénat, le 21 juin dernier : « Nos départements et régions d'outre-mer se situent en effet à proximité de ces pays et peuvent donc exporter une partie importante de leur production vers ces territoires ».

Le Sénat, lui, est pleinement conscient des enjeux ; c'est notamment le vote, en janvier dernier, de la proposition de résolution visant à une meilleure prise en compte des RUP dans la Politique commerciale de l'UE et tout spécifiquement des impacts de la libéralisation du marché du sucre.

« Adapter les normes européennes à nos situations spécifiques »

Pour en revenir à la proposition de résolution qui nous est aujourd'hui présentée, il est bien évident qu'il est impératif d'adapter les normes européennes à nos situations spécifiques.

Rappelons que les RUP françaises souffrent de handicaps structurels et conjoncturels considérables.

C'est notamment la question du prix de revient des productions agricoles : celui des pays avoisinant nos outre-mer sont extrêmement bas, vu le niveau de salaire qui s'y applique. En outre, les pays voisins des RUP ne sont pas soumis aux règles phytosanitaires européennes. Et parfois, ils utilisent des produits interdits sur le sol européen. Néanmoins, au nom de la sacro sainte libéralisation des échanges, l'Europe tolère l'importation de produits comportant des substances que, par ailleurs, elle interdit.

Mais c'est aussi la question de la recherche et des moyens de celle-ci appliquée à ces « petits marchés » que sont les outre-mer. Au nom du profit, ces recherches spécifiques ne sont pas financées. Il y a donc une absence d'alternative pour les agriculteurs.

Création d'observatoires des prix et des revenus

Pour terminer, je tiens à souligner l'intérêt de la création d'observatoires des prix et des revenus pour les grandes filières exportatrices des RUP, que sont la banane et la canne.

Il s'agit de disposer de mesures fiables, publiques et transparentes des effets des importations en provenance des pays tiers.

Cela, je le souligne, ne peut être effectué en remplacement de l'étude d'impact que nous demandons sur la mise en place des APE.

J'adhère aussi à cette idée d'un meilleur contrôle des importations et des certifications des produits des pays tiers.

Cette proposition de résolution répond donc à des problématiques particulières et soulève de véritables questions de fond.

Le groupe CRC la votera.

Edito

Le Peuple rend hommage à Paul Vergès, ses idées et son parti 5 - un défenseur de la dignité réunionnaise

Dans beaucoup de message de condoléances, Paul Vergès est reconnu comme un ardent défenseur de la dignité Réunionnaise. Ce n'est ni un problème de droite ni de gauche. A chaque fois que les intérêts Réunionnais sont bafoués, le dirigeant communiste a montré la voie à prendre. En voici un cas.

A Madagascar va s'ouvrir le sommet de la Francophonie. Témoignages a fait état dans son édition d'hier de l'inauguration du Village de la Francophonie. En voici un extrait :

« Les francophones venus des cinq continents pourront y admirer la richesse et la finesse des travaux des artisans et des créateurs malagasy, avec le concours de plus de 500 artistes et créateurs de la Francophonie. L'OIF y est également présente par le biais de ses composantes, telles que l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), l'Agence Universitaire de la Francophonie, TV5-Monde, l'Université Senghor, ou encore l'Association Internationale des Maires francophones. Les 112 pavillons du Village rassembleront les États, les organisations internationales, la société civile, les médias, les entreprises, en somme une vaste mosaïque de ce qu'est la Francophonie, notamment sa jeunesse. Pour la Secrétaire Générale de l'OIF, ce sera également un lieu de partage des valeurs et des ambitions communes à travers la langue française, un trait d'union entre les peuples des cinq continents. Le Village de la Francophonie ira au-

delà du sommet d'Antananarivo, car il a été construit pour devenir un lieu d'exposition et de tenue d'événement et de foires en tous genres.

La vraie bataille reste la lutte contre la pauvreté. L'inauguration du Village de la Francophonie constitue le début des grands événements qui marqueront le XVI^e Sommet, mettant Madagascar face au monde. Le Chef de l'Etat a rappelé que les infrastructures bâties dans le cadre du Sommet de la Francophonie profiteront toujours aux Malgaches car il s'agit d'une chaîne de solidarité et d'intérêts communs touchant toutes les catégories sociales. Sur le plan économique, les avantages sont surtout perçus au niveau de l'artisanat à travers l'exposition au village ou encore les diverses répercussions de l'affluence des participants. Le Président de Madagascar a rappelé, pour conclure, que la vraie bataille reste la lutte contre la pauvreté, ce qui suppose l'unité et la solidarité entre tous les Malgaches, pour servir les intérêts de la Nation par la prise de responsabilité et le travail. Dans ce sens, il a émis le vœu que le Village de la Francophonie soit un havre de paix, d'espoir, de tolérance et de respect mutuel. »

Cet évènement se passe à nos portes et La Réunion n'en fait partie ! Comment ne pas être d'accord avec Paul Vergès ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Nouvel hommage à Paul Vergès hier au Port

«Lé kominis i larg pa ! Nou kontinu lo konba Paul !»

Ce mercredi 23 novembre au marché forain du Port, une dizaine de militantes et militants communistes de la Section portoïse ont participé avec la population à un nouvel hommage au fondateur du PCR décédé le 12 novembre, en distribuant un numéro spécial de "Témoignages" consacré à cet «événement historique : l'adieu du peuple réunionnais à Paul Vergès».

À cette occasion, les échanges avec la population furent très chaleureux, marqués à la fois par beaucoup d'émotion au sujet de son décès et par la détermination des communistes réunionnais à être fidèles à ses combats.

Pendant la distribution de ce document, un grand nombre de personnes ont exprimé leurs remerciements au Parti Communiste Réunionnais pour l'hommage rendu pendant les trois nuits et quatre journées de veillée à Sainte-Suzanne, puis lors du convoi mortuaire jusqu'au Port le mardi 15 novembre pour les obsèques dans le cimetière paysager portoïse. Dans cet esprit, plusieurs personnes ont fait part de leur détermination en déclarant par exemple aux responsables de la Section communiste du Port : «Lé kominis i larg pa ! Nou kontinu lo konba Paul !»

«Front Réunionnais pour une Réunion Nouvelle»

D'ailleurs la veille, lors de la réunion du Comité de Section à laquelle ont participé 23 camarades, ceux-ci ont préparé plusieurs rendez-vous militants pour les semaines à venir et en particulier la célébration traditionnelle de la libération de La Réunion du régime pro-nazi le 28 novembre 1942. Cette cérémonie commémorative aura lieu ce samedi 26 novembre à 9 heures devant le cimetière marin du Port, avec des rappels historiques, des chants de mémoire et des dépôts de gerbes sur les tombes de héros de ce combat.

Lors de cette réunion, les camarades ont également exprimé à l'unanimité et avec beaucoup d'enthousiasme l'élection du grand militant communiste réunionnais Élie Hoarau à la présidence du PCR lors de la session extraordinaire de son



Militants mobilisés. (photo A.D.)



Echanges avec Jean-Yves Langenier.

Conseil Politique ce samedi 19 novembre. Avec la décision de cette instance du Parti de fixer aux 28 et 29 janvier prochain la tenue de son 9e congrès sur le thème "Un Front Réunionnais pour une Réunion Nouvelle", voilà de nouveaux signes que le combat lancé par Paul Vergès avec ses camarades pour la libéra-

tion du peuple réunionnais continue plus que jamais !

Correspondant

Le cadavre giflé

1. Anatole France et La Réunion.

Sous quelles fourches caudines, quels mâts de potence, André Breton se tenait-il, pour, en 1924, à peine le vieil Académicien nobélisé Anatole France décédé, qu'il demanda qu'on « vidât une boîte des quais de Paris de ces vieux livres 'qu'il aimait tant' pour y enfermer son cadavre et jeter le tout à la Seine » ?

Déjà du vivant de l'auteur, les contemporains avaient commencé le travail, beaucoup avaient enterré l'écrivain. André Suarès ne reconnaissait-il pas volontiers que son œuvre « sentait déjà le vieux papier » ? « Un Socrate à qui la seule vue de la ciguë donnerait la colique », selon Léon Daudet à propos de celui qui trouvait Proust un peu trop long pour une vie trop courte. Lui-même en ironiste n'admettait-il pas sur le tard être un-vieux-cuistre-plus-baveux-qu'un-pot-de-moutarde-tu-dodelines-du-chef-tu-rabâches-tu-es-en-train-de-devenir-Dieu-ne-t'at-tarde-donc-pas-tant-en-ce-bas-monde-tu-as-assez-duré...

Mais est-ce que le bonhomme méritait à ce point un des plus virulents pamphlets que la littérature française eut produit ?

L'élu Cadavre de l'année 1924 ne fut pas un Cadavre très exquis, si l'on s'en tient à l'entrefilet de Breton. « Avez-vous déjà giflé un mort ? » renchérisait Aragon. « Certains jours j'ai rêvé d'une gomme à effacer l'immondice humaine », écrira à son sujet Aragon. Et Eluard : « Le scepticisme, l'ironie, la lâcheté, France, l'esprit français, qu'est-ce ? » ; « Puisqu'il ne s'agit aujourd'hui que de déposer une palme sur un cercueil, qu'elle soit aussi lourde que possible et qu'on étouffe ce souvenir », ajoutait Philippe Soupault. Beau livre d'or.

Et le groupe de prévenir qu' « à la prochaine occasion il y aura un nouveau cadavre »... (Ce sera le « pape du surréalisme »...)

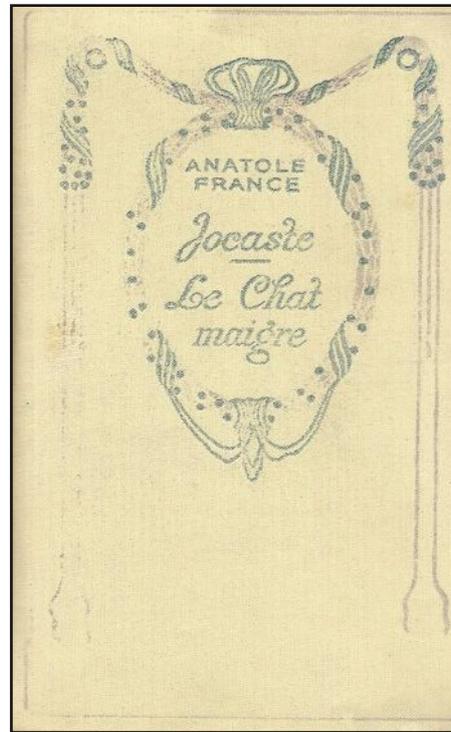
Que faut-il comprendre à cette querelle outrancière d'outre-tombe et d'un autre âge ?

Était-il si nécessaire de pousser l'auteur de l'Île des Pingouins, de la Rôtisserie de la Reine Pédauque, celui qui rendit sa légion d'honneur en hommage à Émile Zola, qui dénonça

le génocide arménien, dans l'immondice et la crétinerie la plus crasse ?

« Jocaste » et « Le Chat maigre » nous apportent des pistes, d'autant que le Maître dans ces deux nouvelles nous renvoient à l'Île de La Réunion.

La longue nouvelle du « Chat Maigre » pose un certain Godet-Laterasse, Créole de La Réunion, journaliste parisien à ses heures, précepteur à d'autres du jeune Rémi Sainte-Lucie, fils d'Alidor Sainte-Lucie, « ancien ministre de l'Instruction publique et de la Marine d'Haïti. »



Jocaste et le Chat maigre d'Anatole France, chez Nelson éditeurs.

Si le futur nobélisé s'était contenté de manier son pinceau ironique de façon à représenter l'imitation de la haute société créole des mœurs parisiennes, cela aurait été divertissant. Ce ne fut pas le cas. Il s'y étale le mépris le plus vil d'un grand seigneur des lettres, le racisme ordinaire d'un esprit qui le fut moins : paresseux, enfants, jouisseurs, vides, animaux, vaniteux, niaiseux, velléitaires, dépensiers, imprévoyants, dissimulés, ridicules, ses personnages de créoles et de mulâtres obéissent aux lieux les plus communs du racisme colonisa-

teur, que l'auteur vernit d'ironie, ce qui le rend plus cynique encore. Entre autres morceaux de bravoure, quelques boursoufflures de préjugés racistes :

« M. Sainte-Lucie jeta un regard de côté, vit des chandeliers de cuivre rangés sur une tablette, des clefs étiquetées et une affiche de liquoriste, choses qui témoignaient d'une civilisation européenne. S'il avait vu autour de lui des mornes arides, les parois abruptes d'une ravine ou les palétuviers de son île, il aurait cédé vraisemblablement au désir voluptueux d'étrangler le précepteur. Il s'abstint par respect pour les mœurs continentales... »

« il traversa la boutique dans une majesté africaine tempérée de morbidesse créole. En s'entendant appeler 'cher maître' par le [mauvais] poète Dion, il découvrit toutes ses dents par un sourire d'idole. »

« Télémaque [général haïtien en déroute], faisant jouer les ressorts de ses jarrets de singe et tirant la langue, reprit la tête de la colonne ». « À ce souvenir, Télémaque prit la mine d'un chien intelligent qu'on a fouetté ».

« Le marchand, bel israélite à tête de bouc avec une bouche avenante et des yeux impitoyables »...

« Le malheureux créole s'efforçait de relever par la dignité de sa tenue l'ignominie de sa demeure ».

« Mouché, l'amour a emporté le jeune homme. Les jeunes gens sont agités par l'amour, comme le frère Vaudou quand il danse sur la cage du serpent. »

Faut-il cryogéniser la bêtise ? Certes non, mais sans l'effacer non plus, l'éclairer de toute la lumière d'un humanisme navré dans l'œuvre de celui qui fut un nain qui écrivait grand, un auteur qui sans aucun doute faisait plus de poussière vivant que mort.

2. « Chat noir » et Chat maigre : Une satire de l'avant-garde artistique.

Etc.

Jean-Baptiste Kiya

À l'initiative de l'association REAGIES, journée de sensibilisation sur la révolte de 1947 à Madagascar

Réunionnais et Malgaches solidaires

Le 4 décembre 2016, l'association REAGIES organise à Saint-Leu, une journée de sensibilisation sur les événements qui ont conduit au massacre de près de 100 000 malgaches à la suite de la révolte de 1947. Rendez-vous à 9 heures au Domaine de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu. Précisions importantes : les participants doivent s'inscrire avant le 1er décembre auprès de l'association, et une contribution de 20 euros est demandée.

« Ils revendiquaient le droit de vivre libre dans leur pays. Cela fera 70 ans, l'année prochaine, en 2017 ». Lorsque le 29 mars 1947 débutait la révolte des Malgaches contre la puissance coloniale, cette dernière répondit par une répression féroce qui visait à décapiter le Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache, fort de trois députés. Sur une population de 4 millions d'habitants, près de 100.000 personnes furent tuées en quelques mois.

Face à la répression, des Réunionnais ont été solidaires de leurs frères de lutte malgaches. C'était notamment le cas de "Témoignages" qui informait les Réunionnais des crimes perpétrés dans l'île sœur, et qui soutenait la difficile bataille des militants malgaches.

Pour comprendre cet événement et pour commémorer le souvenir de ce massacre, des initiatives auront lieu tout au long de l'année 2017. L'association REAGIES a décidé de prendre un peu d'avance car l'histoire de notre voisinage est ignorée. Elle a considéré que le massacre de 100 000 Malgaches en 1947 devrait mieux connu. L'amitié ne se construit pas dans l'ignorance. Hier lors d'une conférence de presse, Simone Yee Chong Tchi Kan, secrétaire générale de l'association

REAGIES et Manuel Marchal de Témoignages ont présenté le déroulement de la journée de sensibilisation organisée le 4 décembre.

Hommage à Gisèle Rabesahala et Paul Vergès

A cette occasion, un hommage sera rendu à Gisèle Rabesahala et Paul Vergès. 2 personnalités clés lors de cet événement.

Gisèle Rabesahala est une grande figure de la politique Malgache. Elle retrace cet épisode sanglant dans un livre auto-biographique. Elle a été honorée cette année le 11 juin, par le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki Moon, en ces termes : « La regrettée Gisèle Rabesahala était une grande dame de Madagascar et un exemple pour le monde entier. Elle est entrée en politique alors qu'elle n'avait que 17 ans. Elle a combattu le colonialisme et défendu les pauvres. Elle a été la première femme ministre de Madagascar. »

Paul Vergès n'est plus à présenter. Dans un enregistrement vidéo, il témoignera de l'importance de cet

événement de 1947. Vous connaissez tous son appel en faveur du co-développement avec notre voisin qui comptera 44 millions d'habitants lorsque La Réunion atteindra un million. Il a été solidaire avec les victimes de 1947. Moins d'un mois après son décès, cette journée prolonge ses réflexions.

La matinée sera consacrée à divers aspects de cet événement qui devra faire ressortir le rôle des Réunionnais dans cette histoire. Les organisateurs précisent qu'il ne s'agit pas d'un colloque scientifique. Il s'agit de rendre compte de l'expression d'une solidarité qui s'est forgée dans des luttes communes entre Réunionnais et Malgache. Au cours de la matinée, la parole sera donnée à des témoins de cette solidarité. Puis cette séquence se conclura par un éclairage sur l'avenir en s'appuyant sur cette sensibilisation sur le passé.

La journée se poursuivra par un repas convivial et l'après-midi, REAGIES compte exalter le Respect, la Solidarité et la Paix à travers diverses activités à caractère culturel.

Contact: Association REAGIES
reagies974@gmail.com
tél : 0692 732 589

In kozman pou la rout

« Moin la vi zangiy sète koulèr ! »

Sa in kozman i sort dann maloya mé pétèt zot l'aprè domandé kosa k'i lé zangiy sète koulèr-la ? Sète ? Sa in shif lé mazik sa ! Konm lo zangiy li mèm lé mazik. Akoz li lé mazik ? Pars nana sète trou dan la tête. L'og l'avé sète fiy ! Samarèl nana la tèr sète koulèr. Mi ashèv dir, nana in bonpé z'afèr i marsh par sète. Tanka zangiy sète koulèr, si moin la trap inn, sa i vé dir moin la vi dé shoz i fo pa oir, konm par ébzanzp sirène dan la mèr avèk moityé lo kor in fanm é moityé lo kor in poisson é lo pir dann tousala si li shant é ou la ékout ali soi li ral aou dann fon la mèr, soi out bato i bite dsi in kap é li koul dann lo. In konsèy ! Si i ariv azot in zour oir dé shoz k'i fo pa, fé sète sign do kroi é lé myé ankor si zot i tranp z'ot doi dann lo bènite. Alé ! Mi lès azot réflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

A l'initiative de l'Association REAGIES, dimanche 4 décembre au Domaine de la Pointe des Châteaux

Journée de sensibilisation sur les « Événements de 1947 »

Dans le prolongement de la conférence de presse organisée, hier matin à Saint-Denis, au nom de l'association REAGIES, Simone Yée Chong Tchi Kan a relayé un seul et même message sur le plateau de Télé Kréol : bienvenue à toutes et à tous à la journée de sensibilisation sur les « Événements de 1947 à Madagascar », organisée le samedi 4 décembre au Domaine des Châteaux » à Saint-Leu.

« Pour pouvoir nous projeter dans l'Avenir, nous avons besoin de connaître notre passé » ; c'est ce qu'a rappelé hier soir Simone Yée Chong Tchi Kan, à l'unisson de Manuel Marchal.

Invités sur le plateau de Télé kréol, la secrétaire de l'Association REAGIES et le rédacteur-en-chef de Témoignages, répondaient aux questions de Jismy Ramoudou, sur ce qu'il est convenu d'appeler « Les Événements 1947 ».

Une dénomination « politiquement correcte » d'événements qui se sont soldés par la mort - officiellement - de 100 000 Malgaches, au terme d'une sanglante répression au sein de cette population qui aspirait à l'indépendance. Une aspiration à laquelle le pouvoir colonial français de l'époque s'était savamment et hypocritement prêtée en n'hésitant pas à l'accompagner afin de mieux pouvoir la réprimer !.

Cette sanglante répression a donné lieu dans l'île rouge à la création du Comité de Solidarité de Madagascar, créée à l'initiative de Gisèle Rabesahala, alors secrétaire auprès des avocats des insurgés, relayé à La Réunion, par le Comité de Solidarité, présidé par la fondatrice de l'UFR, Isnelle Amelin. Deux structures qui n'ont eu de cesse d'unir leurs forces, énergies et moyens pour obtenir un procès équitable des personnes arrêtées, condamnées et, en particulier, celles du MDRM et qui, des années après, n'ont cessé d'œuvrer pour exalter la solidarité, la fraternité ainsi que la coopération dans le cadre d'un co-développement solidaire, durable et profitable aux deux îles sœurs.

Une démarche dans laquelle les représentants de l'Association représentée par Simone Yée Chong Tchi Kan continuent à s'inscrire, 32 ans après la création de cette

structure. Une démarche indispensable et nécessaire, au regard notamment des enjeux posés et défis à relever dans le cadre d'un co-développement de nos deux pays ainsi que l'a souligné Manuel Marchal. Invité à revisiter cette tranche de l'histoire liant nos deux îles, le rédacteur-en-chef de Témoignages a, notamment, rappelé les enjeux en termes de démographie et de besoins économiques : « d'ici une quinzaine d'années, Madagascar comptera 40 millions d'habitants alors que notre île en dénombrera un million. Cela nous oblige à une réflexion sur les pistes à ouvrir en vue d'un modèle de relation fondé sur la réciprocité et le respect mutuel », a poursuivi le journaliste en

soulignant par ailleurs que cette exigence de solidarité se pose dès aujourd'hui, en allusion en direction de la famine qui sévit dans le Sud malgache et l'augmentation de la paupérisation.

Autant de problématiques qui seront au centre de la journée programmée le 4 décembre au Domaine des Châteaux à Saint-Leu. Une journée pour mieux comprendre cette page de l'histoire de l'île rouge, une page intrinsèquement liée à la nôtre et repartir à la conquête d'un avenir placé sous le signe de la fraternité et du respect de la dignité humaine renforcées.

M.S.

L'Insurrection malgache de 1947

« Comme en Indochine et dans les pays colonisés d'Afrique, la fin de la Deuxième Guerre mondiale ouvre à Madagascar une époque nouvelle : celle de la revendication pour l'indépendance nationale. Malgré certaines ouvertures du pouvoir à Paris (élargissement du suffrage universel, droit à une représentation politique, suppression de l'indigénat et des réquisitions), le malentendu surgit très vite entre les aspirations nationalistes et la métropole, soucieuse avant tout de maintenir le statu quo.

A Madagascar, une succession de conflits va progressivement amener le pays à l'insurrection : celle-ci éclate dans la nuit du 29 au 30 mars 1947. Les insurgés s'attaquent aux garnisons militaires et aux postes de gendarmerie, ils coupent les voies ferrées et les routes et tuent plusieurs Européens. Jusqu'en juillet 1947, l'insurrection ne cessera de s'étendre dans les campagnes pour gagner une partie importante de l'île.

Alerté le gouvernement français présidé par le socialiste Ramadier minimise d'abord « les événements ». Mais devant leur ampleur, un coupable est désigné : le Mouvement Démocratique de la Renovation Malgache qui a opté pour l'indépendance... dans le cadre de l'Union Française.

Malgré l'immunité dont ils devaient jouir, les parlementaires malgaches sont arrêtés dès avril 1947 : deux députés sont condamnés à mort. La répression policière ne suffira à détruire le MDRM, ni surtout à briser le mouvement paysan. La reconquête militaire, lancée par les ministres des Colonies Marius Moutet (SFIO) puis Paul Coste-Floret (MRP), s'achèvera plus d'un an après laissant derrière, elle, selon la moyenne des estimations, au moins 100.000 morts » :

C'est ce que nous rappelle Jacques Tronchon, dans son ouvrage « L'Insurrection malgache de 1947 ».

Complété par de nombreux documents inédits, cet ouvrage apporte un éclairage capital sur une page sanglante de l'histoire malgache.

Oté

Déviraz palto an katryèm vitès !

Mardi matin mi lir dann nout zournal in gayar kozman k'i di : « La défète solman na poin famiy ! »-lé orféline si zot i vé. Sa lé bien vré ! In prèw si zot i vé an avoir sé sak i spass pou dézyèm tour bann primèr la droite. Zot i koné isi, bann la droite la domann vote pou Sarkozy é in pé la domann vote pou Zipé. Sanm pou moïn, pèrsone an parmi lo bann gran kador la domann vote pou Fillon. Mank de po, sé lo Fillon ké l'ariv promyé é lé posib, son l'avans lé tèlman gran, ké sé li k'i gingn lo dézyèm tour. Alor, bann kador la droite la dévir palto san atann. Konm i di dann la bib, lo kok n'ora pa fine shant troi foi ké zot sar fine trayi. Solèy té pankor lové ké la plipar té fine domann vote pou Fillon é bann partizan Zipé, la mèm pèrd la voi, zot lé anroué.

Pou kosa mi di sa ? Pars, moïn lé dann in parti i ashète pa koshon dann goni, i domann a oir si son dantisyon lé korèk, si li lé kosto, é konm di lo kont si li lé bien korporé. Sé la sazès mèm k'i komann anou pou fé konmsa. Donk la sazès té i doi komann bann gran kador la droite ké zot i poz késtyon lo bann kandida, ké zot i domann lo program pou La Rényon. I done pa in shèk an blan in kandida, i domann ali kosa li vé fé é sirtou pou bann péi l'outreèmèr pars i parétré dann lo troi déba ké la fé, dann télé, la koz dis ségonn solman dsi l'outre-mèr. Sé dir ké ni kont vréman konm in pis dsi in grenn z'éléfan.

Parti kominis la zamé fé konmsa. Li la touzour ékri bann kandida pou domann azot kèl sé z'ot l'intansyon par rapor a nou. Solman apré li la domann vote pou intèl sansa pou in n'ot. Mé, konm zot i koné, parti kominis sé in parti rényoné é sak i kont pou li sé lo z'intéré son pèp épi son péi. Pa forséman la cours pou la viktoir. Zot i koné, nou lé pa pou lo dévirazlé palto.

Justin